

Paris, le 10 décembre 2020

Chère adhérente, Cher adhérent,

Avec le contexte actuel, nous espérons que cette période particulière n'est pas trop compliquée pour vous et vos proches. Dans l'espoir d'une année 2021 bien différente de cette année 2020.

Le texte d'orientation générale voté en congrès en juillet 2017, nous donnait comme mission, entre autre, de faire une campagne de syndicalisation pour vous sensibiliser à l'importance d'être adhérent à la CFDT mais surtout de faire adhérer un proche, un collègue, un ami.

Plus les adhérents sont nombreux, plus la CFDT sera entendue et légitime face aux employeurs.

Alors dès aujourd'hui proposer à vos collègues de rejoindre la CFDT !!!

« **Un adhérent = une adhésion** »

Plus simple, plus facile, plus rapide, adhérez en ligne de façon sécurisée.

SUR LE SITE DU SYNDICAT S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES IDF : <https://www.mon syndicatcfdt.fr/>

(Redirigé directement sur le site www.cfdt.fr)

POURQUOI ADHÉRER ?

Être adhérent à la CFDT permet :

- *d'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle...*
- *de bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique dans le cadre des règles définies par la CNAS (Caisse nationale d'Action Syndicale) CFDT,*
- *lorsque vous êtes adhérent au syndicat S3C Télécoms Prestataires IDF et Salariés d'une entreprise télécoms ou Prestataires de services vous pouvez bénéficier d'une aide juridique sous réserve d'une validation du Bureau de Syndicat.*

Les adhérents peuvent bénéficier du nouveau [service téléphonique "RÉPONSE À LA CARTE"](#). Ce service permet un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire. Par exemple :

- *Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?*
- *Un doute sur vos conditions de travail ?*
- *Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?*
- *Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?*
- *Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?*

Profitez du service « Job à la carte »



Vous êtes adhérent ou militant à la recherche d'un emploi ou en reconversion ? Inscrivez-vous sur notre plateforme de CV/compétences : aide à la rédaction de CV, envoi de candidatures spontanées ciblées... Découvrez ce service créé en partenariat avec Aesio.

- Les adhérents CFDT bénéficient gratuitement d'un service de petites annonces (logements, vacances, à vendre etc...)
- Une FAQ, un site **ARC** militants



- Le site internet du syndicat où vous pouvez retrouver les accords, les tracts les informations de votre entreprise et bien d'autres informations.
- Nous avons un partenariat avec le group **UP** pour nos adhérents qui ne bénéficient pas déjà de la Plateforme KALIDEA et/ou Up Kiosque. Pour bénéficier d'offres culturelles négociées au prix des comités d'entreprises.



Accès abonné

Être adhérent à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- en participant aux débats et aux actions proposées par l'organisation,
- en représentant la CFDT au sein de votre entreprise ou en étant candidat aux élections représentatives du personnel.

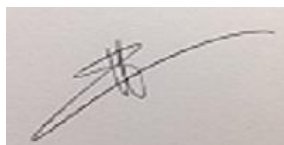
Pourquoi est-ce important d'être toujours plus nombreux à la CFDT ?

- 1 - En rejoignant la CFDT, les adhérents contribuent à la renforcer.
- 2 - C'est grâce aux adhérents que la CFDT peut s'exprimer au nom des salariés quelles que soient leur profession et leur situation.
- 3 - Plus les adhérents sont nombreux, plus la CFDT est représentative de l'ensemble du salariat.

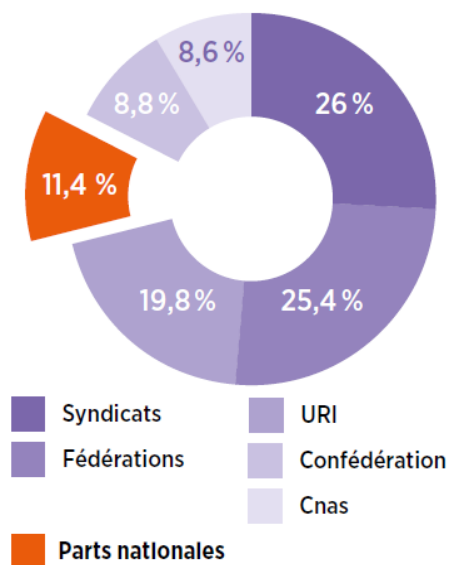
Amitiés syndicales,

Isabelle Cayla et Lidy Houli,

pour le syndicat CFDT S3C Télécoms Prestataires IDF



RÉPARTITION DE LA COTISATION DES SALARIÉS



Notre charte financière fixe le taux des cotisations syndicales à 0,75 % du salaire net imposable de l'année N-2. (Soit pour la cotisation 2021, le salaire Net Imposable inscrit sur le bulletin de salaire de décembre 2019).

La cotisation à la CFDT est garante de notre autonomie dans tous les secteurs d'activité vis-à-vis des employeurs ; ainsi que de tous les services mis à la disposition des adhérents. Elle est aussi, et **surtout une cotisation de solidarité envers tous les adhérents de la CFDT.**

En matière de politique financière, la CFDT s'appuie sur quatre principes : assurer l'autonomie de l'organisation, la solidarité entre les structures, la transparence des informations et la neutralité dans l'application des règles définies collectivement.

Il est nécessaire de rappeler que 66% des cotisations versées, pour les personnes imposables, sont déductibles des impôts. Pour les personnes non imposables, il y a un crédit d'impôt du même pourcentage, qui est reversé.

Un exemple pour une cotisation mensuelle de 15 €, vous avez 9,90€ / mois pris en charge par l'état. Donc pour cet exemple une cotisation réelle de 5,10€ / mois.

Le bureau du syndicat